

EPCI/COMMUNES REPRESENTEES	MEMBRES TITULAIRES	Présent	Pouvoir	Excusé/Abse nt	MEMBRES SUPPLEANTS	Présent
CC Canton de la Chambre	BAUDIN Jean	X			BONNIVARD Emilie	
Chambéry métropole	BOCHATON Brigitte	X			DUBONNET David	
Communes Isolées	BOUTY Georges	X			PELLICIER André	
Grand Lac	CASANOVA Corinne	X			MORIN Bruno	
CC du Lac d'Aiguebelette	COURTOIS Gilbert	X			ZUCCHERO pascal	
CC Cœur de Savoie	COVAREL Eric	X			CARREL Henri	
CC du Beaufortain	CRESENS Annick	X			GIORIA Mireille	
Grand Lac	CROZE Jean-Claude			X	GONTHIER Gérard	
CC Cœur de Bauges	DARVEY Albert		X		HEMAR Pierre	
CC de la Région d'Albertville	DUJOL Yves	X			CANTAMESSA François	
Chambéry métropole	DULLIN Xavier				DYEN Michel	X
Département de la Savoie	FAVETTA-SIEYES Christelle				MITHIEUX Lionel	X
CC de la Région d'Albertville	GARZON Philippe	X			LOMBARD Emmanuel	
CC Hte Combe de Savoie	GAUDIN François		X		RAUCAZ Christian	
CC Val Guiers	GUIGUE Gilbert	X			CAGNIN Georges	
CC Chautagne	IMBERT Jacqueline			X	DE MARCH Denise	
CC du Canton d'Albens	LEBLOND Jean	X			GINET Jean-Pierre	
Chambéry métropole	LÉOUTRE Jean-Marc	X			MIGNOLA Patrick	
Région Rhône-Alpes				X		
CC Yenne	LOVISA Jean-Pierre			X	CHAPEAU Christian	
CC Cœur de Savoie	PILARD Etienne			X	DESCHAMPS-BERGER Richard	
Chambéry métropole	RICHEL Christophe	X			ESQUEVIN Jérôme	
Chambéry métropole	ROCHAIX Daniel	X			POMMAT Dominique	
CC Cœur de Chartreuse	SEJOURNE Denis	X			CATTANEO Myriam	
	TOTAL	15	2	5		2
	TOTAL VOTANTS	19				
	TOTAL VOIX	24				

Monsieur le Président accueille les membres du conseil d'administration et les remercie de leur collaboration.

Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le compte-rendu du conseil d'Administration du 29 Janvier 2016 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2 - DOSSIERS OPERATIONNELS EN COURS

2-1- : CC CHAUTAGNE - SERRIERES EN CHAUTAGNE - « PA de Motz »

En date du 23 Juin 2015 et du 29 Janvier 2016 le conseil d'administration a donné son accord pour l'acquisition d'un ensemble de bâtiments totalisant 13 000 m² environ en très bon état actuellement inoccupé sur la commune de Serrières en chautagne qui permettrait à la communauté de communes de Chautagne de constituer des réserves foncières afin d'installer de nouvelles entreprises et développer cette zone. Compte tenu des coûts de mise en sécurité, le prix a été fortement discuté.

A ce jour la communauté de communes de Chautagne n'a pas encore délibéré quant à sa volonté d'acquérir. Il est précisé que dans le cadre des fusions d'intercommunalités au 1^{er} Janvier 2017, GRAND LAC s'est d'ores et déjà positionné pour l'acquisition de ce bien.

2-2: SAINT-LAURENT-DU-PONT - « Restructuration morpho-écologique du Guiers »

Dans le cadre de son PLU et en accord avec le Contrat de Bassin du Guiers Mort, animé par le SIAGA, la commune de Saint Laurent du Pont souhaite réaliser une restructuration morpho-écologique du cours d'eau traversant son centre-ville, le Guiers Mort. Cette opération vise à la fois à rénover la trame verte et bleue, mais également à limiter les risques d'inondations pesant sur le secteur.

En date du 20/11/2014, le conseil d'administration avait donné son accord afin que l'EPFL réalise les négociations. Aujourd'hui, la commune souhaite étendre la zone initialement identifiée et sollicite l'EPFL pour prolonger son action.

Le conseil d'administration donne son accord pour continuer cette opération.

2-2 TRAVAUX

Saint-Christophe-La Grotte : le désamiantage est terminé, la démolition débutera le 29/03/16 après dé raccordement des réseaux électriques prévu le 24/03/16.

Saint-Vital : Le désamiantage va débuter le 21/03/16.

Beaufort-EHPAD : Le désamiantage va débuter le 21/03/16.

Chambéry-Ilot Ravet : Installation de chantier à compter du 21/03/16 pour une durée prévisionnelle de 4 mois.

3 - NOUVELLES DEMANDES DE PORTAGES

3-1 : SAINT BALDOPH - « Aménagement Les Crauses »

Le PLU, en cours d'élaboration, prévoit une OAP sur le secteur des Crauses au travers d'un programme d'une cinquantaine de logements. La commune sollicite l'EPFL afin d'acquérir une parcelle essentielle à la réalisation du projet.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS/PLU	Prix (€)
SAINT-BALDOPH	AC 225-229-230-237-238-286-288	Les crauses	11 873	non	INAd/Aua	Avis France Domaine

3-2 : SAINTE-REINE - « Cœur de Village d'Epernay »

La commune de Sainte-Reine souhaite développer l'accueil des jeunes actifs avec enfants. Elle souhaite créer un cœur de village qui permettrait la réalisation de logements, des équipements publics et un point de tri. Elle sollicite l'EPFL afin d'acquérir un ensemble de parcelles.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS/PLU	Prix (€)
SAINTE-REINE	ZD156, 157, 158, 159, 160, 161, 163, 164 et 170.	Epernay	2 931	non	U (carte communale)	Avis France Domaine

3-3 : MONTMELIAN - « SACMI »

Dans le cadre du PLU en cours d'élaboration, la commune de Montmélian a identifié un secteur, actuellement à usage industriel, qui évoluerait vers l'habitat. Une étude de faisabilité a été réalisée en amont, et confirme que ce secteur pourrait accueillir une opération mixte permettant de protéger l'habitat des nuisances sonores de la voie ferrée. Dans le cadre d'une opportunité de mise à la vente, la commune sollicite l'EPFL afin d'acquérir 2 parcelles d'une superficie de 21 292 m² situées sur le secteur. Cet ensemble supporte un bâtiment industriel de 5 600 m² en cours de relocalisation sur un autre territoire savoyard à une échéance de mi-2017.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS	Prix (€)
MONTMELIAN	AC n°14 et 15	Avenue Paul Louis Merlin	21 292 m ²	Oui	UE	450 000 € HT + 71 951 ,02 TVA

3-4 : BARBY - « Centre Bourg »

La commune de Barby envisage la requalification et la redynamisation de son centre commercial. L'amélioration de la visibilité et de son attractivité est imaginée au moyen de la réalisation d'une nouvelle voie urbaine qui serait bordée par des bâtiments accueillant logements et commerces en RDC. Elle sollicite l'EPFL afin d'acquérir les parcelles impactées par ce projet.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS/PLU	Prix (€)
BARBY	AM n° 47 et 185	Avenue principale	2368 m ²	Oui	UC	Avis France Domaine

3-5 : BARBY - « Local Caisse d'Épargne »

Dans le prolongement de cette acquisition, la commune de Barby sollicite l'EPFL afin de réaliser la négociation d'un local situé dans ce centre commercial et appartenant à la Caisse d'Épargne. Les membres du conseil d'administration donnent leur accord.

3-6 : SAINT-JEAN-D'ARVEY - « Hameau Solaire »

La commune élabore un projet de hameau solaire en lien avec la Savoisienne Habitat : avec une logique de développement mesuré, écoresponsable, adapté à l'environnement naturel et architectural de la commune. Elle sollicite l'EPFL afin d'acquérir l'ensemble de la zone concernée identifiée au PLU et qui sera cédée par la suite à la Savoisienne Habitat.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS/PLU	Prix (€)
SAINT JEAN D'ARVEY	E n° 353 à 356 ; 358 et 359 ; 1439, 364 et 365	L'église Les roussettes	13 981 m ²	Non	AU	50 €/m ²

3-7 : CC ALBENS - ENTRELACS - « ZA entre deux lacs »

Dans le cadre de l'extension et du désenclavement de la zone d'activités Entre Deux Lacs, située sur la commune de ENTRELACS, la communauté de communes du Canton d'Albens avait engagé des discussions avec un propriétaire afin de maîtriser un ensemble parcellaire à la sortie de la ville et classé en zone de développement économique. La négociation n'ayant pu aboutir, la communauté de communes a engagé une procédure d'expropriation. Le jugement a été prononcé et l'ordonnance de transfert est en cours de publication. La communauté de commune sollicite l'EPFL aux fins de procéder au portage de cet ensemble.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS - PLU	Prix (€)
ENTRELACS	C n°1966 X n° 345 X n°92 et 91	Moussy	31577 emprise partielle	Non	INAec et NC	397 384 € Indemnité principale et remploi

3-8 : SAINTE-REINE - « Place de Routhennes »

Dans le prolongement de l'opération « Cœur de Village d'Epernay », la commune souhaite finir l'aménagement de la Place de Routhennes en créant des espaces verts, en installant des bancs et des tables, en sécurisant l'emplacement d'une ancienne maison en ruine et en permettant le désenclavement d'une parcelle. Elle sollicite l'EPFL afin d'acquérir la parcelle qui lui permettra d'atteindre ses objectifs.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS - PLU	Prix (€)
SAINTE-REINE	ZM 173	Routhennes village	615 m ²	Non	U (carte communale)	Avis France Domaine

3-9 : ESSERTS-BLAY - « Aménagement autour de l'école »

Entre 2012 et 2013, la commune a procédé à des aménagements sur la RD 66 afin de sécuriser la dépose des enfants et gérer le stationnement des voitures et des bus mais des dysfonctionnements persistent ; une étude a été menée afin d'améliorer la circulation, le stationnement et le cheminement autour de l'école.

Elle sollicite l'EPFL, afin d'acquérir les parcelles en bordure de route pour permettre les aménagements nécessaires à la sécurisation des voies.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS - PLU	Prix (€)
H 1846 , 1848 et 1365	La tournaz / la bruyère	2552 m ²	Non	AP/UB	90 000 € environ

3-10 : SAINT-ALBAN-LEYSSE- « Chesses »

La commune de Saint Alban Laysse sollicite l'EPFL afin d'acquérir un tènement d'opportunité qui améliorerait la vie du quartier de « chesses » par la création d'équipements publics : stationnement, containers enterrés...

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS - PLU	Prix (€)
SAINT-ALBAN-LEYSSE	AB n°417	Chesses	418	Non	UA	104 500€

3-11 : VILLAROGER - « Urbanisation touristique le Pré »

L'urbanisation touristique du hameau du Pré a pour objectif la création d'un **éco-village** répondant aux caractéristiques suivantes :

- Construction de **800 lits chauds** pour une clientèle **toutes saisons**,
- Éco-engagement par l'utilisation du **photovoltaïque et la biomasse**,
- Aménagement urbain **piéton**, excluant la voiture,
- Utilisation avancée de la **technologie digitale**,
- Intégration de **commerces** répondant aux premiers besoins,
- Création d'un centre de réunions.

Dans le cadre de ce projet, la commune sollicite l'EPFL afin d'engager les négociations auprès des 54 propriétaires, pour acquérir les 125 parcelles.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS - PLU	Prix (€)
VILLAROGER	125 parcelles	Autour du « Pré »	41 253m ²	Oui	INAaz, INAA, NCs, NC	30€/m ² 10€/m ² 3€/m ²

3-12 : SAINT-ALBAN-LEYSSE - « Bourse Forestière »

La commune a engagé depuis quelques années une stratégie de gestion des espaces naturels : elle souhaite acquérir l'ensemble des parcelles figurant dans la bourse forestière mise en place par Chambéry métropole. Elle sollicite donc l'EPFL aux fins d'acquérir et de porter sur le long terme la totalité des biens forestiers disponibles. Un long débat s'engage sur l'opportunité de portage de ces biens, d'autant que la demande pourrait être engagée par de nombreuses communes qui désireraient valoriser leur patrimoine forestier par restructuration. Monsieur Michel Dyen, Maire de Saint-Alban-Leyse, ayant quitté la séance, Monsieur Le Président, propose de reporter l'étude de ce dossier à la prochaine séance afin d'entendre le projet suivi par la commune.

3-13 : ALBERTVILLE - « La contaminate »

Philippe POURCHET informe les membres du conseil d'administration de la réception par la ville d'Albertville d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la cession d'une parcelle de 3795 m² au cœur du secteur de la Contamine, objet d'un contrat de ville.

Les études menées dans ce quartier prévoient notamment sa réhabilitation et son désenclavement au moyen de démolitions partielles et reconstruction de petits collectifs en dents creuses notamment.

Le conseil municipal d'Albertville ayant prévu de se réunir le 4/04/2016 pour éventuellement préempter le bien, ce dossier sera présenté au prochain conseil d'administration.

4- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur Le Président demande à Monsieur Philippe POURCHET, Directeur et Ordonnateur de l'établissement de quitter la salle.

4-1 : Approbation du Compte Administratif 2015

Le compte administratif, en conformité avec le compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal, font apparaître pour l'année 2015 (sans les reports de 2014) :

- Un excédent de 4 629 403.44 € en section de fonctionnement
- Un déficit de 2 321 473.02 € en section d'investissement

Après intégration des reports 2014, le résultat cumulé 2015 présente :

- Un excédent de 11 495 353.29€ en section de fonctionnement
- Un déficit de 2 123 158.51 € en section d'investissement

ANNEE 2015 Résultat Cumulé	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Total de la section de fonctionnement	44 953 527.37 €	56 448 880.66 €	11 495 353.29 €
Total de la section d'investissement	40 624 060.85 €	38 500 902.34 €	-2 123 158.51 €
TOTAUX DE L'EXERCICE 2015	85 577 588.22 €	94 949 783 €	9 372 194.78 €

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte de gestion et le compte administratif 2015 tels que présentés.

Philippe Pourchet est rappelé en séance.

5- DECISION MODIFICATIVE N°2

5-1 : AUTORISATION D'EMPRUNT-ACQUISITIONS

Le président rappelle les nouveaux volumes d'acquisition déterminés dans le PPI 2016-2020 et notamment les équipements publics, le développement touristique et le développement économique. Dans cette perspective, et compte tenu des taux d'intérêts actuels particulièrement intéressants, il apparaît nécessaire de contractualiser un volume d'emprunts au plus tôt.

L'offre de la Caisse d'Epargne propose une autorisation d'emprunts à hauteur de 5 millions d'euros aux conditions suivantes :

Taux fixe: 1.24 %

Durée maximale : 6 ans

Amortissement : in fine

Base de calcul : 30/360

Remboursement anticipé : total ou partiel possible à tout moment et sans indemnité

Après en avoir délibéré, et conformément à l'article L 324-5 du code de l'Urbanisme, le conseil d'Administration :

- autorise cet emprunt à hauteur d'un montant maximum de 5 000 000 € pour une durée maximale de 6 ans
- approuve les termes de la convention à intervenir avec la Caisse d'Epargne
- charge Monsieur le Directeur de passer à cet effet les actes nécessaires.

5-2 : AUTORISATION D'EMPRUNT-BUREAUX LA CASSINE

Il est rappelé qu'en date du 6 Novembre 2015, le conseil d'administration a donné son accord afin d'acquérir les futurs bureaux de l'EPFL de la Savoie à Chambéry pour un montant estimé à 1 300 000 HT. Une offre de financement a été proposée par la Caisse d'Epargne dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée : 15 ans

Versement des fonds : sous 3 mois maximum

Périodicité : trimestrielle

Amortissement : Constant

Base de calcul : 30/360

Commission d'engagement : 0.10% du capital emprunté

Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)

A un taux fixe maximum de 1.75%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et conformément à l'article L 324-5 du code de l'Urbanisme, le conseil d'Administration :

- autorise cet emprunt à hauteur d'un montant maximum de 1 300 000 € pour une durée de 15 ans
- approuve les termes de la convention à intervenir avec la Caisse d'Epargne
- charge Monsieur le Directeur de passer à cet effet les actes nécessaires.

5-3 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur Yoann JOLY, chargé de gestion budgétaire et comptable à l'EPFL, présente les modifications budgétaires à apporter suite à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015 :

Le compte administratif 2015 enregistrant un déficit d'investissement de 2 123 158.81 €, celui-ci doit être obligatoirement couvert par une partie de l'excédent de fonctionnement. Ainsi, il est proposé d'affecter au compte 1068 : 2 123 158.81 € et de reporter au compte R002 : 9 372 194,78 €.

Une décision modificative est nécessaire pour ce mois de mars 2016, d'une part pour intégrer les excédents et déficits 2015 et d'autre part pour budgétiser de nouvelles dépenses et recettes pour 2016.

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur les mesures suivantes :

Section de fonctionnement :

Augmentation des dépenses de fonctionnement :

- Pour 109 268 €, au compte 673 : Titres annulés sur exercices antérieurs.
Pour l'annulation partielle de la facture de portage du 1^{er} octobre 2015 concernant le 1^{er} remboursement du capital d'un montant de 109 267.09 € pour la commune de Champagnieux, initialement prévu sur 2 ans.

Il est précisé qu'une facture a été émise début février en remplacement, et ce pour un remboursement de 72 844.72 € par an sur 3 ans.

- Pour 9 242 926.78 €, au compte 60121 : acquisitions foncières.
- Pour 20 000 €, au compte 6226 : Honoraires.

Augmentation des recettes de fonctionnement :

- Pour 9 372 194.78 €, au compte R002 : résultat de fonctionnement 2015 reporté.

Section d'investissement :

Augmentation des dépenses d'investissement :

- Pour 2 123 158.51 €, au compte D001 : reprise du déficit 2015.
- Pour 1 500 000 € au compte 2131 : Immobilisation corporelles – Bâtiments, pour l'acquisition des nouveaux locaux de l'EPFL à la Cassine.
- Pour 30 000 €, au compte 205 : immobilisations incorporelles – logiciels
- Pour 470 000 €, au compte 1678 : autres emprunts et dettes, pour l'inscription d'une écriture comptable afin d'équilibrer la section, ne correspondant à aucune dépense réelle.

Augmentation des recettes d'investissement :

- Pour 2 123 158.51 €, au compte 1068 : couverture du déficit 2015.
- Pour 2 000 000 €, au compte 1641 : emprunts,

Ceci afin d'augmenter le recours à l'emprunt pour de nouvelles acquisitions, initialement prévu au BP 2016 pour 4 310 640 €. Cela permettra de porter le budget à 6 310 640 €.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'inscrire les inscriptions de crédits tels que présentées ci-dessus.

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		9 372 194.78	0	9 372 194.78
Chapitre 67 – article 673 Titres annulés sur exercices antérieurs		109 268		
Chapitre 011 – article 60121 Acquisitions foncières		9 242 926.78		
Chapitre 011 – 6226 Honoraires		20 000		
Résultat de fonctionnement reporté – R002				9 372 194.78
INVESTISSEMENT		4 123 158.51		4 123 158.51
Résultat d'investissement – D001		2 123 158.51		
Chapitre 21 Immobilisations corporelles – 2131 Bâtiments		1 500 000		
Chapitre 20 – 205 logiciels		30 000		
Chapitre 16 – 1678 Autres emprunts et dettes assorties de conditions particulières		470 000		
Chapitre 10 – 1068 Autres réserves				2 123 158.51
Chapitre 16 – 1641 Emprunts				2 000 000
TOTAL GENERAL		13 495 353.29		13 495 353.29

6- QUESTIONS DIVERSES

6-1 : CHAMBERY METROPOLE- CHAMBERY - OCV

Philippe POURCHET informe les membres du conseil d'administration, qu'il a rencontré les représentants d'OCV qui envisagent de délocaliser l'usine B suite à des problèmes d'amiante sur les bâtiments.

6-2 : CHAMBERY METROPOLE-CHAMBERY-« Prémption Sotira »

Philippe POURCHET rappelle qu'en date du 29/01/15, l'EPFL a acquis par voie de préemption, à la demande de Chambéry métropole, un bâtiment industriel appartenant à la société SOTIRA.

Ce bâtiment est occupé par une entreprise dénommée MONT BLANC COMPOSITE qui a racheté le fond de SOTIRA lors de la liquidation judiciaire. Le bail initialement signé en date du 19/10/2012 prévoyait une augmentation du loyer de 130 000 € à compter du 1^{er}/07/15, ce qui portait le loyer annuel à 180 000 € HT. La société MONT BLANC COMPOSITE a fait savoir à Chambéry métropole qu'elle ne serait pas en mesure d'assumer financièrement cette hausse de loyer mais qu'en revanche, elle serait acquéreur du bâtiment.

Suite au rendez-vous du 18/02/16 entre Chambéry Métropole, l'EPFL et MONT BLANC COMPOSITE qui s'engage à solliciter un prêt avant le 30 mars 2016 pour l'acquisition, Chambéry métropole accepte cette baisse de loyer et demande à l'EPFL un abandon de créance pour l'année 2015 d'un montant de 67 500 € HT qui permettra à MONT BLANC COMPOSITE d'afficher un bilan comptable positif nécessaire à la contractualisation d'un emprunt.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accepter l'abandon de créance 2015 pour 67 500 € HT.

6-3 : OBSERVATOIRE FONCIER

Philippe POURCHET informe le conseil d'administration qu'un observatoire foncier a été initié au cours de l'année 2015, dont la vocation est de répondre aux besoins des acteurs du territoire en termes de connaissance de la consommation d'espace et du marché foncier. Il constitue un outil d'aide à l'élaboration des politiques foncières et d'aménagement et à leur évaluation. Les membres fondateurs de l'observatoire sont le département de la Savoie, la DDT de la Savoie, Asadac-Mdp et l'EPFL. La convention technique et financière a été signée le 19/02/2016 en présence de Monsieur Le Préfet de la Savoie.

6-4 : ETUDE SUR LES LITS FROIDS

Philippe POURCHET rappelle qu'une convention de groupement de commande a été régularisée entre les EPFL du dauphiné, de la Haute-Savoie et de la Savoie dans le cadre d'un appel d'offres sur la thématique : Elaboration d'une étude portant sur les interventions des EPFL pour les collectivités de montagne confrontées aux enjeux de l'hébergement touristique. Il présente la note méthodologique de la société retenue. Le montant global de cette étude s'établit à 89 280€ HT.

6-5 : EXTENSION DES PERIMETRES DES EPFL

Philippe POURCHET présente divers documents relatifs à l'extension des périmètres des EPFL, et notamment :

Le rapport Figeat :

Dans le cadre d'un projet de loi en faveur de la mobilisation du foncier et de la relance de l'aménagement, un rapport a été établi par Dominique Figeat dans lequel il préconise de promouvoir l'action des EPF sur l'ensemble du territoire national :

« Le territoire national, et notamment les territoires à enjeux, ne sont pas tous couverts aujourd'hui par un EPF. Dans le cadre de la modification de la carte régionale, des extensions de périmètre d'intervention des EPF d'Etat pourront être envisagées... ». « En fonction des situations locales, cette extension de périmètre pourra nécessiter d'analyser les conditions d'un déplaçonnement de la Taxe Spéciale d'Equipement (TSE) et la possibilité de mettre en place une TSE différenciée (au moins transitoire)... »

Echéance : début 2017

Par ailleurs, plusieurs EPFL se sont vus refuser une extension de leur périmètre par les préfets de région pour divers motifs et notamment « *ce périmètre ne constitue donc pas une échelle pertinente pour mettre en place une politique foncière cohérente ...* »

A ce jour, l'EPFL de la Savoie ne s'est pas vu refuser d'extension de périmètre mais compte tenu du contexte dans les autres départements, Le président informe le conseil d'administration qu'il a décidé de mandater un cabinet juridique afin de réaliser une étude juridique précise sur ce point.

6-6 : DEMANDES D'ADHESIONS EN COURS

Philippe POURCHET informe le conseil d'administration des intentions d'adhésion émise par la CC Cœur de Maurienne et la nouvelle commune d'AIME-LA-PLAGNE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le 24 Mars 2016,

Jean-Marc LÉOUTRE

Président de l'EPFL de la Savoie



CALENDRIER DES PROCHAINES ASSEMBLÉES

Date	Horaire à confirmer	Réunions
Mercredi 11 Mai 2016	9h30	Assemblée Générale et Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, Salle du conseil)
Vendredi 1 ^{er} Juillet 2016	Matin	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, Salle du conseil)
Vendredi 23 Septembre 2016	Matin	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, Salle du conseil)
Vendredi 4 Novembre 2016	Matin	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, Salle du conseil)
Vendredi 2 Décembre 2016	8h30	Assemblée Générale annuelle (Centre des congrès « Le Manège », Chambéry)